

R&D Booster

Appel à projets 2022



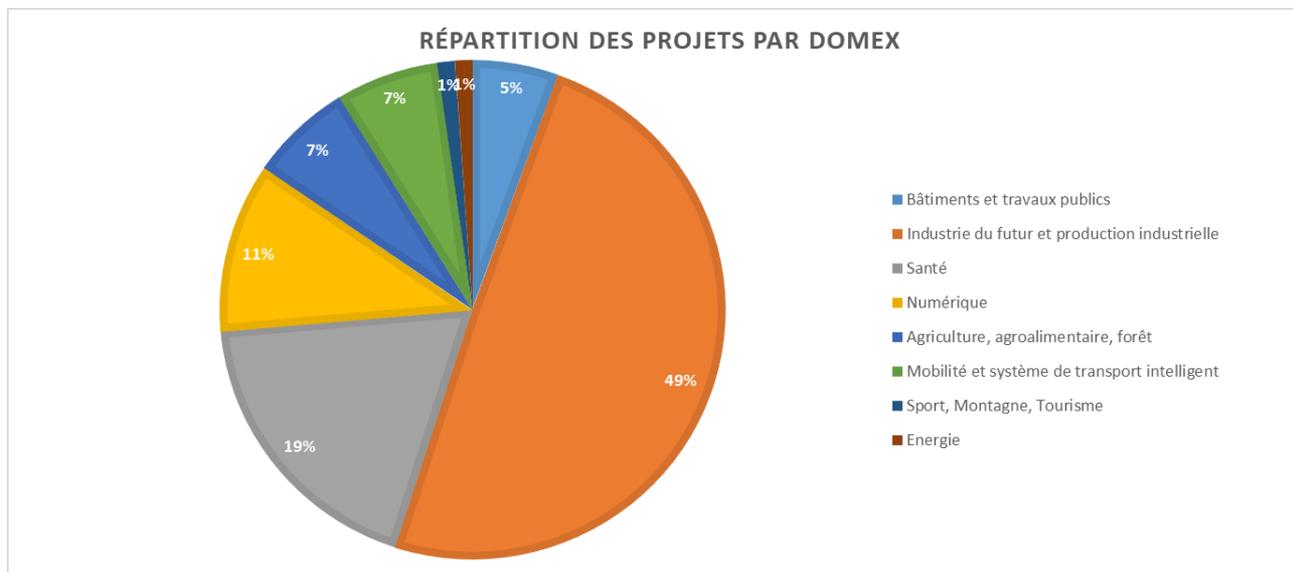
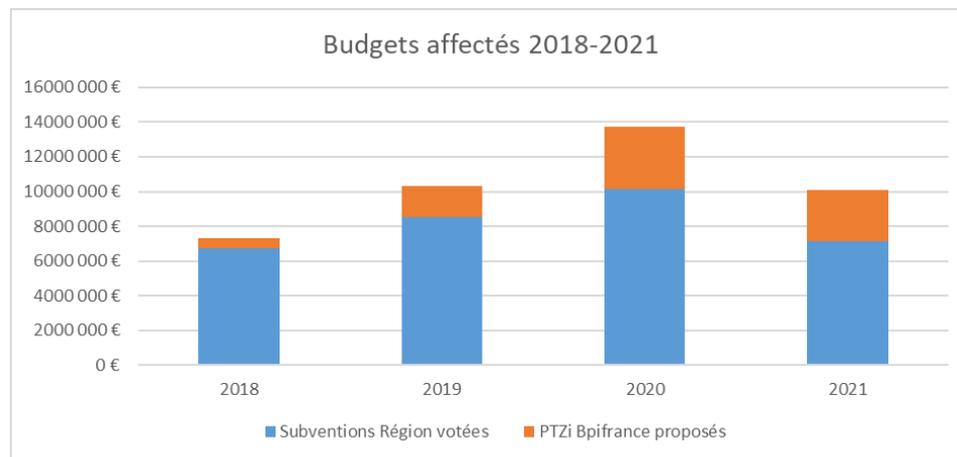
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

R&D Booster 2018-2021 : chiffres clés

Chiffres clés :

- 185 dossiers déposés
- 91 projets financés
- 220 entreprises et 95 laboratoires de recherche impliqués
- 265 subventions votées pour 34,77 M€ (Région)
- 79 Prêts à Taux Zéro proposés pour 8,87 M€ (Région/FEDER/Bpifrance)

344 aides accordées pour 43,64 M€



R&D Booster 2022

Finalité du dispositif :

Promouvoir les **projets collaboratifs de R&D** en réponse à un enjeu de développement de nouveaux produits, procédés ou services.

Projets attendus :

- Associer au moins **deux entreprises régionales** et **un organisme de recherche et de diffusion des connaissances régional** ;
- **Rôle clé des PME régionales** ;
- Activités de R&D (développement expérimental) entre 12 et 24 mois, positionnées entre 5 et 9 sur l'échelle TRL, avec un **objectif de mise sur le marché à court ou moyen termes (12 à 24 mois)** ;
- S'inscrire dans un des huit **DOMEX (SREDII – SRESRI)** ;
- Présenter un budget total compris entre **300 000 € et 1 000 000 €**.

Dépenses éligibles uniquement en lien avec les activités de R&D : frais de personnels, équipements, sous-traitance, consommables, frais généraux correspondant de manière forfaitaire à 20% maximum des frais de personnel éligibles.

R&D Booster 2022

Critères d'éligibilité :

- Labélisation par un des 23 pôles de compétitivité ou clusters d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Budget total compris entre 300 000 € et 1 000 000 € (sans qu'une entreprise représente à elle seule plus de 70 % du budget total et **sans que le budget du partenaire ORDC dépasse 20% du budget total du projet**) ;

Critères de sélection :

- Positionnement des travaux de R&D à réaliser, au regard de **l'état de l'art scientifique**, technologique et des débouchés économiques en lien avec le projet ;
- Crédibilité de **l'approche commerciale envisagée** pour la valorisation de l'innovation développée dans le cadre du projet ;
- Qualité du partenariat entre les acteurs régionaux adéquats pour la réalisation de l'opération : adéquation du nombre et de la qualité des partenaires avec les ambitions du projet, **implication significative de tous les partenaires dans les travaux de R&D**, répartition des budgets entre les partenaires.

R&D Booster 2022

Depuis 2021 – Aides publiques :

Pour les Organismes de Recherche et de diffusion des Connaissances régionaux :

Subvention correspondant à 100% des dépenses éligibles retenues à la suite de l’instruction de la Région, et plafonnée (cumul des ORDC partenaires) à 20% du coût total du projet (somme des dépenses éligibles de tous les partenaires du projet).

Pour les entreprises :

Subvention et/ou d’un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) du Fonds Régional d’Innovation Auvergne-Rhône-Alpes :

Catégorie d’entreprise	Petite (PE)	Moyenne (ME)	Grande (GE) (moins de 2000 salariés)
Taux RDI (plafond)	60%	50%	40%
Taux maximum appliqué en subvention (en % du budget des dépenses éligibles)	35%	25%	-
Taux appliqué en PTZI (en % du budget des dépenses éligibles)	25%	25%	40%

R&D Booster 2022

Calendrier prévisionnel :

- Clôture Appel A Projets : 16 février 2022
- Présélection des projets : 30 mars 2022
- Sélection des projets et vote des subventions régionales : juillet 2022

Dossiers de candidature :

- Document technique signé par les représentants légaux
- Fiche partenaire pour chaque partenaire (y compris pour les entreprises qui ne sollicitent pas d'aide publique)
- Annexes financières
- Deux dernière liasses fiscales pour les entreprises qui sollicitent une aide publique
- Courrier de labélisation (pôles/clusters)

AAP en ligne : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/90/289-financer-les-etapes-de-validation-et-de-prototypage-de-mes-projets-collaboratifs-avec-les-entreprises-avec-r-d-booster-enseignement-superieur-recherche-innovation.htm>

Renseignements (hotline) : DESRI_RDI-BOOSTER@auvergnerhonealpes.fr

Par souci d'équité et de transparence, les demandes ne sont traitées qu'à travers cette boîte mail.

Merci de votre attention



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

